



Royal Club Philatélique Brainois

Mai 2023 - n° 582

Tirage: 55 exemplaires

Prochaines réunions: 7 et 21 mai 2023,
4 et 18 juin 2023



Sommaire

- Page 1 En direct du Secrétariat
- Page 2 Communication et petites annonces de nos membres
- Page 3 Agenda des manifestations philatéliques
- Page 4 Les timbres suisses cantonaux
- Page 10 Solution du quiz d'avril 2023
- Page 12 Réalisations inter-membres du 21/05/2023

En direct du Secrétariat

Les premiers timbres suisses ont 180 ans... !

Dans cette édition, nous vous proposons un article consacré aux timbres suisses cantonaux. Les premiers d'entre eux furent émis en mars 1843, soit six ans avant les premiers timbres belges. Contrairement aux attentes, le public réagit avec une certaine méfiance, et le tirage demeura plutôt réduit, ce qui explique leur rareté de nos jours.

Vous découvrirez aussi la solution du quiz proposé dans le bulletin précédent. L'agenda des prochains événements philatéliques est bien rempli. Les "flyers" annonçant notre bourse du 1^{er} octobre prochain sont à votre disposition lors de vos déplacements; ils ne demandent qu'à être distribués.

Comme vous l'aurez certainement constaté, les carnets de circulation ont toujours autant de succès auprès de nombreux membres. Leur gestion demande cependant un travail de suivi et de contrôle non négligeable et le Comité est à la recherche d'un(e) volontaire qui pourrait renforcer notre équipe. N'hésitez pas à nous faire part de votre candidature.

Nous souhaitons la bienvenue à nos trois nouveaux membres Loïc Jonet, Marc De Mesmaeker et Michel Limelette.

Bonne lecture !
Jacques Van Wylick, Secrétaire

Communication



Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Jacques Roulez, époux de notre membre Janine et père de notre autre membre Dominique Roulez. Nous présentons nos sincères condoléances à toute la famille.

Le Comité

Petites annonces de nos membres

Membre	Je cherche à ACHETER...	
Guy Van Passel 0473/34.39.23	Allemagne RFA (O)	1244, BF20
	Grande-Bretagne (O)	634, 638, 945, 948, 987, 1034, 1035, 1037, 1086
	Grande-Bretagne (O)	1160, 1161, 1352, 1353, 1354, 1356, 1419
Georges Margetis 0475/72.21.00	île de Man (XX)	166/169, 200, 250
Paul Lochtenbergh 0476/30.12.97	Monténégro (O)	49 à 57
	Norfolk (XX)	13 à 18
	Norvège (O)	69, 70 et 78
Léon Poncé 0478/53.21.17	Belgique (O)	entiers postaux (cartes avec oblitération PAQUEBOT)
	Monde (O)	avis de changement d'adresse (avec port exact), de ou vers l'étranger
Michel Lambert 0488/76.70.76	Allemagne RFA (XX)	59/62, 62A, 65, 65A, 253/255
Pol François 0496/50.29.49	Belgique (XX)	2854, 2937
	Belgique (O)	265, 1069A, 2355, 2387, 3636-3660
Membre	Je cherche à VENDRE...	
Pol François 0496/50.29.49	Belgique (O)	14, 41, 88-91, 108-122, 149, 314
	Belgique (X)	112, 122, 314, 814-822
Jacques Van Wylick 0492/03.07.25	Irlande (XX)	collection à compléter (1990 + 1995-2003) dans album DAVO cristal
Guy Van Passel 0473/34.39.23	Belgique (XX)	785/6, 863/7, 892/7, 912/7, 927/9, PA26/7
Vincent Watrin 0475/69.28.74	Espagne (X)	PA17/26
	Monaco (XX)	Tous BF (sauf 5/6) jusqu'en 2018 (en bloc ou au détail)
	Monaco (XX)	Tous PA (en bloc ou au détail)
	Monaco (XX)	de 1960 à 2006 (au détail)
	France (albums)	DAVO LX II, III, IV, V, VI (reliures et feuilles)
	Divers pays	Petite collection de séries Croix-Rouge

Le prix est à fixer entre le vendeur et l'acheteur. Les membres souhaitant faire paraître une annonce peuvent s'adresser à Jacques Van Wylick (jacquesvanwylick@belgacom.net ou 0492/03.07.25).

Agenda des manifestations philatéliques

07-05-23	7100 HAINE-SAINT-PIERRE	Le <u>Cercle des Collectionneurs du Centre</u> organise une bourse multi-collections à la Taverne Le Picsou, Chaussée de Jolimont, 39, de 9h. à 13h. Contact: Claude Fossoul 0486/31.66.89
13-05-23	9500 GRAMMONT	Le <u>Cercle philatélique Schendelbeke</u> organise sa 9 ^{ème} grande bourse dans la salle De Reep, Felicien Cauwelstraat, 9, de 9h. à 15h. Boissons chaudes et froides et sandwiches garnis. Contact: Luc De Roeck 054/41.77.32 ou 0496/40.13.24
20-05-23	6180 COURCELLES	<u>PHILA 2000 Courcelles</u> organise sa 23 ^{ème} bourse multi-collections dans la salle de Miaucourt, rue Paul Pastur, 115 (de 9h. à 16h.). Bar, petite restauration, parking aisé, brocante interdite. Contact: ma364526@skynet.be ou 0494/67.82.25
27-05-23	1930 ZAVENTEM	Le <u>Postzegelclub Nossegem</u> organise son 33 ^{ème} événement numismatique et philatélique de 9h. à 15h. dans le GO! Atheneum Zaventem, Spoorwegstraat, 25. Divers stands, bureau provisoire TBC-Post (Pays-Bas), souvenirs philatéliques, bar et petite restauration. Contact: Luc Dierckx 0478/09.47.20 ou luc.dierckx1@skynet.be ou www.postzegelclubnossegem.be
03-06-23 04-06-23	6220 FLEURUS	L' <u>Association philatélique de Fleurus</u> organise sa grande bourse annuelle toutes collections dans la Salle de la Forêt des loisirs (Le Vieux Campinaire, rue de Wangenies) de 9h. à 17h. Vente de Mystamps, nombreux négociants, vaste parking, petite restauration, accès aux PMR. Contact: Serge Duez 064/67.67.38 0475/31.80.17 ou apfphila@hotmail.com
10-06-23	5101 ERPENT	Le <u>Cercle André Buzin Cercle philatélique</u> organise l'exposition compétitive régionale Namur-Hainaut avec prévente bpost. Lieu: Collège Notre-Dame de la Paix, Place Notre-Dame de la Paix, 5. Contact: N'AMIS PHIL23 071/65.03.50 ou namisphil23@clubabuzin.be)
18-06-23	4000 LIEGE	L' <u>Union royale des Cercles philatéliques de Wallonie</u> organise sa 5 ^{ème} bourse d'échange toutes collections dans la Salle du cercle Saint-Léon, rue Principale, 114 à Rocourt. Présence de négociants, parking aisé, buvette, sandwiches garnis, accès aux PMR. Contact: Jean-Claude Miller 087/31.02.06
08-07-23	LA HULPE	Le <u>Royal Cercle Philatélique de La Hulpe</u> organise sa 37 ^{ème} bourse d'échange (philatélie et cartes postales) à la Salle de fêtes de l'école "Les Colibris", Rue des Combattants, 112, de 9h. à 15h. Bar. Assiettes froides sur réservation. Contact: Geneviève Hautier 02/653.98.74 ou secretariat.cplh@gmail.com

Les timbres suisses cantonaux

Avant 1840, le coût de l'affranchissement du courrier incombe à son destinataire. Ceci complique la tâche du facteur, puisqu'il doit encaisser le montant de la taxe postale à chaque remise de lettre. En 1840 en Grande-Bretagne, Sir Rowland Hill imagine le principe de l'affranchissement préalable dont le coût incombe à l'émetteur qui "prépaye" la taxe grâce au timbre-poste.

Cette révolution est dictée par des impératifs économiques : le facteur gagne ainsi un temps précieux car il ne doit plus encaisser le paiement que pour le courrier non affranchi par l'émetteur. L'administration des postes conseille même aux habitants de fixer sur leur porte d'entrée une boîte dans laquelle le facteur peut directement déposer le courrier.



A la même époque en Suisse, où la Confédération helvétique est encore en gestation et où l'administration des postes est une compétence cantonale, l'expérience britannique trouve un écho favorable. Trois Cantons aboutissent aux mêmes conclusions que la Grande-Bretagne et décident d'introduire des timbres-poste

plusieurs années avant les autres pays européens. Ces timbres dits "cantonaux" n'ont de validité que dans leur canton d'origine, en partie car il n'y a pas encore d'union monétaire en Suisse à l'époque.



Pionnier, le Canton de Zürich émet deux timbres-poste le 1^{er} mars 1843. *Le Quatre et le Six de Zürich* (YT 9 et 10) sont les premiers timbres-poste sur le

continent européen. Ils sont imprimés en lithographie chez Orell Füssli & Cie, une entreprise fondée en 1519. Les tirages approximatifs sont respectivement de 38.500 et de 180.000 exemplaires, ce qui est très faible, car le succès n'est pas au rendez-vous.



Ils comportent un gros chiffre exprimant la valeur faciale en "rappen" (mot allemand désignant la petite monnaie de l'époque à Zürich), sur un fond hachuré noir très délicat superposé à de fines lignes rouges (d'abord verticales, ensuite horizontales) pour décourager la contrefaçon. Pour chaque timbre, il y a cinq variétés, en fonction des lignes noires disposées en losange.

La zone de validité figure dans le bas, car la poste tenait compte de la distance dans le calcul de l'affranchissement :

- ✓ le timbre à 4 rappen porte l'inscription "Local-Taxe" car ce montant suffit pour délivrer une lettre d'un "loth" (environ 15 gr.) à l'intérieur de la ville ;
- ✓ l'autre porte l'inscription "Cantonal-Taxe" et est valide pour le reste du canton.

Il existe une lettre munie à la fois du "4" et du "6" de Zurich, illustrant l'affranchissement le plus singulier réalisé au moyen des premiers timbres émis en Suisse. Elle appartient à un collectionneur privé et sa valeur est estimée à 800.000 francs suisses.

À l'exception d'un bloc de neuf timbres de 6 rappen divisé plus tard en un bloc de six et une bande horizontale de trois, toutes les feuilles ont été découpées horizontalement, de sorte qu'aucune paire verticale n'existe aujourd'hui. Certains voient une similarité entre ces deux timbres et le "Penny Black" (panneaux latéraux, quatre coins, chiffre à la place de la tête de la Reine,...).



En 1943, la poste fédérale suisse émet un timbre commémoratif à l'occasion du centenaire du premier timbre cantonal.



Le 30 septembre 1843, c'est au tour du Canton de Genève d'émettre ses propres timbres.

Il avait été précédé par le Brésil le 1^{er} août 1843 avec son célèbre Œil de Bœuf.



Premier timbre-poste au monde imprimé en lithographie sur papier vert, le célèbre "Double de Genève" (YT 1) est frappé des armes de la ville en noir. Il s'agit d'un double-timbre remplissant une double fonction, ce qui en fait une innovation.



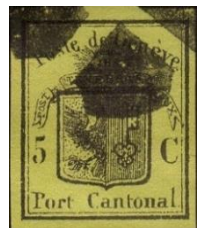
Dans le bas, la mention "Port local" apparaît sur chaque timbre, tandis que dans le haut la mention "PORT CANTONAL" est commune à deux timbres attenants. Ce système permet d'affranchir une lettre soit à l'intérieur de la ville (5 centimes) en coupant le timbre entier en deux (YT 1A), soit dans les limites du Canton (10 centimes) en apposant la paire complète (YT 1). En d'autres mots, un même timbre est utilisable aussi bien pour le port local que cantonal. Le tirage en paires est évalué à 60.000 exemplaires, ce qui explique sa rareté.



Voici un exemple amusant (et très recherché) avec la mention "PORT CANTONAL" coupée au mauvais endroit. Les paires verticales sont évidemment rarissimes.

Malgré l'ingéniosité de son inventeur, le succès reste mitigé et les ventes stagnent. A partir du 1^{er} mars 1844, la poste accorde une réduction de prix de 20% : le "double" ne coûte plus que 8 centimes mais conserve sa valeur de taxe de 10 centimes. Cependant, pour une lettre non affranchie, le destinataire doit s'acquitter de la taxe complète. Cette promotion ne suffit pas à "booster" les ventes et, à la fin de l'année, seul un cinquième du courrier est affranchi par l'émetteur.

Le 1^{er} avril 1845, la poste genevoise décide de réduire le port à 5 centimes pour l'entièreté du Canton et émet un nouveau timbre "simple" portant la même armoirie et imprimé à 120.000 exemplaires. Il est baptisé le "Petit Aigle" (YT 2), car l'aile de l'aigle a peu d'envergure et ne touche pas le bord de l'armoire. Il est suivi en 1846 du "Grand Aigle" (YT 3), avec plus d'espace entre les timbres pour faciliter la découpe. Ils ne coûtent que 4 centimes, car le Canton poursuit son action promotionnelle.



La poste genevoise imprime également en 1846 40.000 "enveloppes affranchies" munies d'un timbre imprimé. Ce sont les premiers "entiers postaux" émis en Suisse. Ici non plus, le public ne se presse pas vers le bureau de poste, car il a l'habitude de plier son courrier et de le cacheter. La poste autorise alors la découpe des timbres imprimés et son réemploi sur une lettre pliée. Ces pièces sont rares et sont appelées "découpures de l'enveloppe".



Le 1^{er} juillet 1845 le Canton de Bâle-Ville se décide lui aussi à émettre des timbres-poste. C'est la fameuse "*Colombe de Bâle*" (YT 8), qui va devenir pour les philatélistes un timbre emblématique. Les Bâlois l'appelle en allemand un "Frankozettelchen", littéralement un "petit bout de papier pour affranchir".

Dessinée par l'architecte Melchior Berri, une colombe blanche en relief sur fond de blason rouge transporte une lettre dans son bec. C'est le premier timbre tricolore au monde, réalisé par l'imprimerie Krebs à Francfort avec un tirage de 41.000 exemplaires. Il s'agit donc du premier timbre imprimé en Allemagne, car le premier timbre "allemand" est en fait un timbre du Royaume de Bavière datant de 1849.



Un seul timbre à 2,5 rappen suffit pour l'affranchissement à l'intérieur des quatre localités formant le canton de Bâle-Ville (la ville de Bâle, Riehen, Bettingen et Kleinhüningen), mais il en faut deux pour le courrier destiné entre ces localités. Pour encourager l'usage du timbre, tout courrier non affranchi est taxé à 5 rappen à charge du destinataire.

Comme ailleurs en Suisse, le succès demeure modeste car de nombreux citoyens restent méfiants. Certains pensent même que le fait d'affranchir une lettre est offensant pour le destinataire... ! Notons également que la poste bâloise recommande aux expéditeurs de coller le timbre dans le coin supérieur gauche de la lettre, tandis que les Zurichois préfèrent le coin inférieur gauche...

Une nouvelle constitution est créée en 1848, donnant naissance à l'Etat fédéral tel que nous le connaissons aujourd'hui. Dans cet état centralisé, les Cantons ne sont plus indépendants mais souverains ; ils cèdent donc certaines de leurs compétences à l'Etat fédéral. C'est le cas de la Poste, comme nous le verrons plus loin.

Entre 1849 et 1851, Genève émet d'autres timbres cantonaux dits "timbres de transition" en attendant l'arrivée des timbres fédéraux. Les armes de la ville sont remplacées par la croix fédérale et le cor postal. Il s'agit des timbres YT 5 & 6 pour le Canton de Vaud, et du timbre YT 7 pour le Canton de Neuchâtel, tous trois également valides pour le Canton de Genève.



Le "4 de Vaud" respecte la nouvelle loi fédérale qui fixe le port local des lettres à 2,5 rappen pour un poids de 2 loth (environ 30 g.). Mais le rappen n'a pas cours à Genève ! Les Genevois convertissent 2,5 rappen en 3,575 centimes et arrondissent vers le haut !

Un peu plus tard, le "5 de Vaud", imprimé en feuilles de cent, est tiré au moyen de la même pierre que celle du "4 de Vaud" et présente les mêmes caractéristiques. Pour l'anecdote, le lithographe, afin de se faciliter la tâche, gratte simplement les chiffres "4" directement sur la pierre et grave le chiffre "5". Cette astuce fait qu'il y a cent variétés du "5 de Vaud" selon la forme du chiffre "5" !

Quant au timbre de Neuchâtel, émis le 7 août 1851, il est émis après épuisement des stocks de timbres cantonaux et du "5 de Vaud". Il peut être considéré comme le premier timbre fédéral dans le Canton de Genève.

En 1850, Zürich émet aussi le timbre dit "de Winterthur" (YT 11) utilisé pour le courrier local dans les villes des cantons de Zürich, Zoug, Schaffhouse et Thurgovie. Il se distingue par un motif ornemental entre chaque timbre de la feuille. Il est classé parmi les émissions cantonales de Zürich, mais c'est en fait un autre timbre de transition.



Le 1^{er} janvier 1849, le nouvel État fédéral récemment créé centralise et améliore les services postaux, ce qui encourage progressivement le public à affranchir le courrier à l'aide des timbres-poste. La Poste fédérale succède aux postes cantonales. Elle est désormais responsable du transport des lettres, des colis, des personnes et des envois de fonds.

Cependant, les timbres cantonaux conservent leur validité jusqu'en 1854. A l'époque, une unité de distance fréquemment répandue est la lieue, qui correspond à la distance parcourue durant une heure de marche, soit 4,8 km. Le coût de l'affranchissement dépend du nombre de lieues. Ci-dessous la première émission fédérale en avril 1850 (YT 12 à 15).



Poste locale/Orts-Post (2,5 rappen) : dans l'agglomération
 Rayon I (5 rappen) : jusqu'à 10 lieues (48 km)
 Rayon II (10 rappen) : jusqu'à 25 lieues (120 km)

Les timbres "RAYON" sont les premiers à validité nationale. Ils sont monétisés en rappen, monnaie qui n'a pas cours dans le Canton de Genève. C'est pourquoi les Genevois leur préfèrent leurs timbres de Neuchâtel exprimés en centimes !

Aujourd'hui, les timbres suisses cantonaux sont rares et atteignent des montants élevés, en particulier sur pli ou enveloppe avec belle oblitération. Les collectionneurs sont prêts à payer ce prix pour des pièces qui sont des témoignages de l'histoire postale et philatélique de la Suisse. En outre il y a aussi de nouveaux acheteurs qui ne sont pas nécessairement collectionneurs et qui investissent dans des pièces de valeur de façon à protéger leur capital.

Jacques Van Wylick

Solution du quiz d'avril 2023

Dans le bulletin du mois d'avril, nous vous montrions quelques timbres-taxe assez inhabituels et vous demandions de les identifier. Félicitations à notre nouveau membre Marc De Mesmaeker qui a répondu correctement aux trois questions et qui reçoit donc un petit cadeau !

L'histoire de ces timbres nous replonge dans l'époque troublée qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dès 1946, les autorités militaires alliées sont regroupées au sein du SHAEF (en français : *État-major suprême des Forces expéditionnaires alliées*) et entament le processus de reconstruction des infrastructures. Il est urgent de mettre en place un gouvernement pour gérer les affaires courantes dans les pays vaincus. Il s'agit de l'AMGOT (en français : *Gouvernement militaire allié des territoires occupés*). De nombreux documents (certificats de naissance, cartes d'identités, actes,...) ont disparu dans la tourmente. Cependant des milliers d'individus doivent pouvoir se déplacer, mais doivent aussi être contrôlés durant leur déplacement. En 1947, le gouvernement militaire allié (USA, Grande-Bretagne et France) commence à délivrer des permis de circulation ou "laissez-passer" payants, autorisant le porteur à voyager.

Tout déplacement vers ou hors de l'Allemagne occidentale, l'Autriche et le nord de l'Italie) exige l'usage de ces laissez-passer munis d'un timbre-taxe libellé en dollars (\$1.00 et \$2.00) attestant la perception de la taxe. Celle-ci peut être acquittée dans les différents bureaux de l'OTC (*Office Tripartite de la Circulation*) installés dans les grandes capitales européennes.



Ces timbres portent l'emblème du SHAEF (le bouclier et l'épée en flammes). La première émission est réalisée à Londres en feuilles de soixante exemplaires gravés. En 1948, il est décidé d'imprimer à Baden-Baden des timbres plus petits en feuilles de cent avec de nouvelles valeurs, et utilisés aussi pour les visas de transit :

- ✓ gratuit pour confirmer l'exemption de la taxe sur le laissez-passer
- ✓ de \$1.00 à \$50.00, les hautes valeurs étant réservées à des groupes de personnes voyageant ensemble.



Quelques mois plus tard, le Deutsche Mark remplace le dollar. Les timbres en stock sont surchargés, et très vite de nouveaux timbres apparaissent en Deutsche Mark. Mais pas pour longtemps, car la République fédérale allemande est créée en 1949 et les compétences de l'OTC transférées vers les bureaux consulaires allemands et autrichiens à partir de 1951.

Le stock restant inutilisable doit être détruit mais, comme toujours dans ces circonstances, quelques exemplaires échappent à la destruction et se retrouvent des années plus tard sur le marché philatélique...



Sur document, la plupart de ces timbres-taxe sont devenus assez rares. Ils n'ont pas été émis par un pays, mais bien par un organisme qui a disparu entre-temps, et qui a été remplacé par le SHAPE (en français : *Grand quartier général des forces alliées en Europe*) au sein de l'OTAN. Ils contribuent à faire connaître une période particulièrement trouble de l'histoire européenne.

Jacques Van Wylick

Réalisations inter-membres du 21/05/2023

Lot	Pays / thème	N° catalogue	Etat	Cote (€)	Prix départ (€)	Remarques	Vendu (€)
1	France	466/69	X	9,00	1,35		
2		587/92	X	8,50	1,30		
3		593/98	X	11,00	1,65		
4		765/70	XX	13,00	3,25		
5		795/802	XX	22,00	5,50		
6		859/62	XX	13,00	3,00		
7		867/72	XX	95,00	23,75		
8		929	XX	10,00	2,50		
9		930/35	XX	60,00	15,00		
10		937/8	XX	12,00	3,00	Croix-Rouge	
11		1834/37	XX	9,00	1,50		
12		2433/42	XX	15,00	2,50		
13	Allemagne	604/7	XX	13,00	3,00		
14		628/39	XX	14,40	3,50		
15		649/61	XX	24,00	5,00		
16		675/9-683/90	XX	21,00	4,00		
17		680/82	XX	4,20	1,00		
18		695/7-704/8	XX	20,00	4,00		
19		716/34	XX	28,00	6,00		
20		723/28	XX	8,95	2,00		
21	Belgique	484/7	ND	75,00	18,50		
22		519/26	XX	65,00	16,00		
23		519/26	X	25,00	4,00		
24		900/07	XX	46,00	8,00		
25		751/55	XX	62,50	10,00		
26		812	XX	4,75	0,70		
27		860/2	Ø	67,50	12,00		
28		868/75	XX	65,00	11,00		
29		900/7	XX	84,00	14,00		
30		911	XX	7,50	1,50		
31		946/51	XX	175,00	35,00		
32	France	945/50	XX	70,00	17,50		
33		966/67	XX	24,00	6,00	Croix-Rouge	
34		970/74	XX	43,00	10,75		
35		1006/7	XX	30,00	7,50	Croix-Rouge	
36		1048/9	XX	16,50	4,00	Croix-Rouge	
37	Belgique	BF 8	XX	62,00	15,50		
38		S1/+	XX	78,00	19,50		
39		S57/63	XX	78,00	19,50		
40	Hong-Hong	BF29	XX	10,00	2,50	Poissons	

Prochaine réalisation le 18/06/2023

Il est conseillé d'examiner les lots avant achat.